



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 25 MARS 2019

Le 25 mars 2019 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

**Date de convocation** : 19 mars 2019

**Etaient présents** : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

**Absent ayant donné pouvoir** : Sophie DARRAS à Jean-Pierre BECK.

**Excusé** :

**A été nommé(e) comme secrétaire de séance** : Elodie PHILIPPON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

**Effectif légal du Conseil municipal** : 11

**Membres en exercice** : 9

**Conseillers présents ou représentés** : 9

**Votants** : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 25 février 2019.

### **1. Vote des taux d'imposition 2019**

Chaque année, il convient de voter les taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le produit fiscal prévisionnel de 2019 est estimé à 74 601 euros,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de reconduire pour 2019 les mêmes taux d'imposition, à savoir :**

**10,93 % pour la taxe d'habitation,  
10,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,  
38,18 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

### **2. Budget principal - Affectation des résultats 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :**

- un excédent de fonctionnement de :	<b>24 036.19 €</b>
- un excédent reporté de :	<b>147 804.48 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>171 840.67 €</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>94 080.18 €</b>
- un excédent des restes à réaliser de :	<b>23 611.00 €</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>70 469.18 €</b>

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	171 840.67 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	70 469.18 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	101 371.49 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	94 080.18 €

### 3. Budget principal – Vote du budget primitif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après examen du projet de budget pour l'exercice 2019,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

#### Investissement

Dépenses : 210 495.00 €

Recettes : 186 884.00 €

#### Fonctionnement

Dépenses : 337 181.00 €

Recettes : 337 181.00 €

Pour rappel, total budget :

<b>Investissement</b>	
Dépenses :	210 495.00 € (dont 3 120.00 € de RAR)
Recettes :	210 495.00 € (dont 23 611.00 € de RAR)
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	383 296.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	383 296.00 € (dont 0.00 € de RAR)

### 4. Budget annexe assainissement - Affectation des résultats 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 6 803.38 €

- un excédent reporté de : 45 138.50 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 38 335.12 €

- un excédent d'investissement de : 31 232.39 €

- un excédent des restes à réaliser de : 822.00 €

Soit un excédent de financement de : 32 054.39 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	38 335.12 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	38 335.12 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	31 232.39 €

## 5. Budget annexe assainissement – Vote du budget primitif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après examen du projet de budget pour l'exercice 2019,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

### Investissement

Dépenses : 47 609.00 €

Recettes : 46 787.00 €

### Fonctionnement

Dépenses : 61 374.00 €

Recettes : 61 374.00 €

	Pour rappel, total budget :
<b>Investissement</b>	
Dépenses :	47 609.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	47 609.00 € (dont 822.00 € de RAR)
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	61 374.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	61 374.00 € (dont 0.00 € de RAR)

La séance est levée à 20h25.

Prochaine séance : Lundi 29 avril 2019 à 20h00

### SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2019

	POUVOIR A M. BECK	
Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	Elodie PHILIPPON